

SMAEP DU PLATEAU D'HEULAND

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :

CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - TENDANCE DEFAVORABLE

MONSIEUR LE PRESIDENT
SMAEP DU PLATEAU D'HEULAND
B.P. 10008

14168 HOULGATE CEDEX

Prélèvement du : **mardi 24 octobre 2023 à 11h16**
Code Sise du prélèvement : **00234202**
Installation : Unité de distribution CROIX D'HEULAND
Nom du point de surveillance : PC HOULGATE CROIX D'HEULAND
Localisation exacte : ROBINET EXTÉRIEUR M.CHATILLON 24 RÉSIDENCE LITTLE HOME
Commune : HOULGATE

Prélevé par : BALTHAZAR PAIMPARAY
Type visite : D1 EN DISTRIBUTION
Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	15,8 °C				25,00
Chlore libre	0,33 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,35 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

effectuée par : LABEO Frank Duncombe

Référence laboratoire : E.2023.21775-2

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Chlorure de vinyl monomère	0,60 µg/L		0,50		

Zone desservie

Cette unité de distribution alimente tout ou partie des communes de :

AUBERVILLE
DANESTAL
DOUVILLE-EN-AUGE
GONNEVILLE-SUR-MER
HEULAND
HOULGATE
SAINT-VAAST-EN-AUGE
VILLERS-SUR-MER

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00234202)

Sur le plan chimique, l'eau se révèle à nouveau non conforme vis à vis du paramètre Chlorure de Vinyle Monomère (CVM). Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (temps de séjour dans les canalisations anciennes en PVC) sur la migration du CVM cette valeur n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. Afin de rétablir la qualité de l'eau sur ce point du réseau, la collectivité et l'exploitant ont été saisis afin de mener des investigations et de mettre en oeuvre des mesures de gestion à moyen et long terme. De nouveaux prélèvements vont être réalisés afin de suivre cette situation.

Conformément aux dispositions de l'article D 1321-104 du Code de la Santé Publique, cette information doit être portée à la connaissance du public par affichage en mairie. Les résultats sont consultables sur internet: www.eaupotable.sante.gouv.fr

Le technicien sanitaire en chef

Signé

Armelle FICHET